

EPREUVE DU CONCOURS D'ADMISSION

DISCIPLINE JAZZ - 2024 - 2025

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNEL

ET CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMMES COMMUNS POUR LES CRD DE BOURG-LA-REINE/SCEAUX ET CLAMART

1. Epreuve instrumentale

Date : Mardi 11 juin à Bourg-la-Reine/Sceaux

Une convocation précisant l'horaire sera envoyée par mail 8 jours avant le concours

Programme : 3 épreuves :

- a. Une composition originale ou, à défaut, un morceau choisi par le candidat qui mettra en valeur sa personnalité musicale.
- b. Un Standard/Composition du répertoire

Le candidat doit préparer trois standards parmi les six titres suivants :

- All The Things You Are
- Stella By Starlight
- 500 Miles High (Chick Corea)
- You don't know what love is (F-)
- Cheryl (Charlie Parker) So What (Miles Davis)

Après l'écoute de la composition, le jury en choisira un qui devra être interprété par cœur.

- c. Une partition originale remise par le jury, destinée à évaluer le niveau de déchiffrage du candidat.

Il est possible de se présenter avec sa formation pour le morceau libre. Toutefois, le standard de la liste sera interprété avec la rythmique du conservatoire. Matériel à disposition : 1 batterie, 1 piano, des amplis pour basse, clavier, guitare et instruments acoustiques. Le CRD fournit un trio accompagnateur (piano ou guitare/basse/batterie).

2. Entretien de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel

Cet entretien avec le jury aura lieu à l'issue de l'épreuve instrumentale.

La lettre de motivation servira de base à cet échange.

3. Test de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat

Date : envoyée à l'issue du concours d'entrée.

Contenu :

Écrit : Prise de thèmes, dictée à parties manquantes, analyse harmonique et connaissances théoriques.

Oral : Polyrythmie chantée préparée, chant préparé avec paroles, déchiffrage rythmique et déchiffrage chanté.

Ce test est obligatoire et fait partie intégrante du concours d'entrée pour évaluer votre niveau.

Une fois l'étudiant accepté, il sera reçu en septembre par les directeurs ou conseillers aux études pour son inscription pédagogique aux différentes UV de la maquette.